

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 14 avril 2022 à 9 h 00, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Daniel Bourdon, préfet  
M. Normand St-Amour, préfet suppléant  
Mme Colette Quevillon, membre  
M. Pierre Flamand, membre  
M. Yves Bélanger, membre

Est aussi présent par visioconférence, mais ne peut être comptabilisé dans le quorum de la rencontre, M. Denis Lacasse, membre

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, est présente par visioconférence, Mme Myriam Gagné, directrice générale adjointe et Mme Karine Labelle, adjointe administrative à la direction générale, sont également présentes.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, M. Daniel Bourdon, ouvre la séance à 9 h 00.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16067-04-22

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES**

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16068-04-22

**MODIFICATION À LA SÉANCE PRÉVUE LE 11 MAI 2022**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'apporter une modification à la séance du comité administratif prévue le 11 mai 2022 à 13 h 30. Celle-ci se tiendra plutôt le 9 mai 2022 à 8 h 30, à la salle des Préfets de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l'agenda pour les mois d'avril et mai 2022.

\*\*\*\*\*

## ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16069-04-22

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2022

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2022 tel que rédigé.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16070-04-22

### REGISTRES DE CHÈQUES GÉNÉRAL ET DES SALAIRES - MARS 2022

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 58465 à 58649, totalisant 2 905 298.75 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2022. Le chèque # 58218 daté du 11 janvier 2022, au montant de 38 156.47 \$ a été annulé et remplacé par le chèque # 58567, daté du 23 mars 2022;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 519763 à 519779 (élus), les numéros 519710 à 519762 (employés), et les numéros 519780 à 519884 (employés), totalisant 240 946.12 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16071-04-22

### REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS - MARS 2022

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre des prélèvements, portant les numéros 162 à 168, totalisant 109 514.57 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16072-04-22

### REGISTRE DE CHÈQUES DE LA COUR MUNICIPALE - MARS 2022

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 1397 à 1412, totalisant 31 235.81 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16073-04-22

### REGISTRE DE CHÈQUES FIDUCIE - MARS 2022

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques Fiducie,

portant les numéros 730 à 736, totalisant 63 362.91 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16074-04-22

**REGISTRE DE CHÈQUES DES TPI - MARS 2022**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TPI, portant le numéro 1427, au montant de 294.70 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16075-04-22

**COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, l'état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 153 631.24 \$, incluant les intérêts, au 31 mars 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16076-04-22

**ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 MARS 2022**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16077-04-22

**REPORT DU DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS 2021**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter le report quant au dépôt des rapports financiers 2021, étant donné le changement des vérificateurs et la disponibilité de ceux-ci.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

La directrice générale la directrice des services financiers et le directeur du service de l'évaluation foncière sont présents pour exposer certains enjeux financiers rencontrés dans les dernières semaines dont, notamment, les impacts de la cyberattaque de décembre 2022, la mise à niveau de licence informatique au niveau concernant le logiciel ArcGIS et une augmentation des taxes municipales afin de tenir compte des changements de catégorie de taxation de l'immeuble.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16078-04-22

**NOUVEAUX IMPACTS BUDGÉTAIRES 2022**

ATTENDU les nouveaux éléments budgétaires soulevés par les différents services de la MRC;

ATTENDU les besoins financiers;

ATTENDU les pistes de solutions échangées avec les membres du comité administratif;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale et la directrice des services financiers à voir les différents aménagements financiers possibles via les fonds disponibles et de présenter un scénario à une prochaine séance du comité administratif.

Il est de plus résolu de recommander au Conseil de la MRC d'utiliser une somme approximative de 10 000 \$ afin de couvrir les frais d'utilisation de la licence ArcGIS à même l'aide financière COVID disponible à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### **SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

#### **RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE**

M. Guy Quevillon, directeur du service de l'évaluation foncière, est présent et informe les membres quant à l'organisation du service, les activités particulières, la mise à jour des rôles et revisite, la réforme du cadastre pour les municipalités de Chute-Saint-Philippe, La Macaza, Nominuingue, L'Ascension et la Ville de Rivière-Rouge, les demandes de révision et appel au TAQ ainsi que l'équilibrage des rôles 2023-2024 et 2025.

\*\*\*\*\*

### **CORRESPONDANCE DU SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

#### **SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

PROVENANCE	SUJET
Contribuable	Correspondance quant au Service de l'évaluation foncière concernant un terrain à La Macaza
Contribuable	Pétition citoyenne – Demande de révision du rôle

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16079-04-22

### **RÈGLEMENT DE L'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES MEMBRES DE L'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC**

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a, à son service exclusif, deux évaluateurs agréés, soit Mme Chantal Desjardins, directrice adjointe du service de l'évaluation foncière et M. Alexandre Lozeau, coordonnateur au service de l'évaluation foncière;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité de déclarer aux fins du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, que la MRC d'Antoine-Labelle se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de ces évaluateurs agréés dans l'exercice de leurs fonctions.

Il est de plus résolu d'abroger la résolution MRC-CA-15374-05-20.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### RAPPORT DU PRÉFET

Le préfet, M. Daniel Bourdon, mentionne que ses dernières activités et rencontres ont porté notamment sur :

- Rencontre avec M. Denis Lacasse, maire de Rivière-Rouge et investisseurs quant à des projets dans la ville de Rivière-Rouge;
- Rencontre du comité du chemin de Parent;
- Rencontres du Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides;
- Rencontre avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) quant au pont du km 198, le 23 mars 2022;
- Rencontre quant au parc régional 31 milles

\*\*\*\*\*

### RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale informe les membres du Comité administratif des activités de la direction générale depuis la dernière séance, à savoir :

#### **Administration générale :**

- Rencontre du comité directeur FRR volet 1 - Soutien au rayonnement des régions | 16 mars 2022
- Coordination des formations de la FQM sur Les rôles et responsabilités des élu(e)s
- Échanges et dépôt du plan d'action et du scénario budgétaire BESIDE – FRR volet 3

#### **Ressources humaines :**

- Rencontre annuelle – Présentation des politiques aux employés.es | 30 mars 2022
- Sélection de CV postes de technicien.ne en évaluation foncière & greffier.ière adjoint.e | 12 avril 2022
- Comité de gestion | 13 avril 2022
- Discussion mandat Servitech

#### **Informatique :**

- Rencontre Vumétric pour présentation des rapports | 14 mars et 6 avril 2022
- Rencontres, réception des requêtes et suivis pour mandats support informatique à Groupe Solutions Informatiques DL et Services Informatiques M.C.
- Préparation et remise lettres aux municipalités concernant audit de sécurité

#### **Ingénierie:**

- Rencontre avec le service | 10 mars, 28 mars, 6 avril et 11 avril 2022
- Rencontre de M. Sylvain Lepage – Service d'ingénierie FQM | 17 mars 2022
- Rencontre avec la FQM et dossier de la planification 2022 | 6 avril 2022

#### **Communications et marketing territorial :**

- Consultation publique PDZA | 5 et 12 avril 2022
- Rencontre SADC pour développement d'une campagne en partenariat | 8 avril 2022

- Développement de la boutique en ligne pour la saison estivale
- Stratégie réseaux sociaux

#### **Comité jeunesse :**

- Séance du comité jeunesse AD\_Vision | 28 mars 2022
- Déploiement d'un calendrier de communications et lancement du spectacle jeunesse | 30 mars 2022
- Coordination du spectacle jeunesse
- Développement de la journée un élu un jeune en collaboration avec Citoyenneté jeunesse
- Développement du plan d'actions 2022

#### **Culture (EDC et PSOC):**

- Préparation du comité de sélection des projets de la politique de soutien aux organismes culturels
- Tenue du comité de sélection des projets de la politique de soutien aux organismes culturels | 12 avril 2022

#### **Patrimoine immobilier :**

- Suivis et coordination des dossiers suivants : cahier à colorier, chroniques radio et articles de journaux
- Lettres aux projets retenus dans la programmation du PSMMPI transmises | 14 mars 2022
- Signature des ententes en cours pour les volets 1A et 1B

#### **Parc linéaire :**

- CA de la Corporation | 25 mars 2022
- Rencontre avec le MTQ quant au pont du km 198 | 23 mars 2022
- Finalisation de la programmation des travaux 2022 en collaboration avec le service d'ingénierie
- Lancement d'offre pour conception de tabliers de ponts

#### **Vitalisation :**

- Rencontre du comité consultatif | 23 mars & 5 avril 2022
- Coordination de la rencontre du comité de vitalisation prévue le 5 mai 2022

#### **SGIRN :**

- Comité priorisation PADF | 13 avril 2022

#### **IHV :**

- Rencontre avec la CTAL | 28 mars 2022

#### **Aménagement :**

- Rencontre quant aux parcs régionaux | 24 mars 2022

#### **Autres :**

- Rencontre quant au dossier insalubrité avec le CISSS des Laurentides | 15 mars 2022
- Rencontre extraordinaire CPÉRL | 15 mars 2022
- Présentation projet l'Ilot campagne de communication liée à la légalisation du cannabis | 16 mars 2022
- Rencontre des directions générales des MRC de la région des Laurentides | 18 mars 2022
- Séance de travail et séance du Conseil de la MRC | 22 mars 2022
- Rencontres préparation consultations PGMR | 24 mars et 7 avril 2022
- Rencontre des greffiers-trésoriers et directions générales des municipalités (STDG) – 29 mars 2022

- Séance d'information avec le MAMH – Rôles et responsabilités des MRC | 30 mars 2022
- Rencontres des conseils municipaux :
  - L'Ascension | 4 avril 2022
  - Lac-Saint-Paul | 5 avril 2022
  - Sainte-Anne-du-Lac | 11 avril 2022
- Rencontre avec la CDC | 12 avril 2022
- Consultation PGMR | 12 avril 2022
- Comité de priorisation PADF | 13 avril 2022
- Consultation PIACC | 13 avril 2022

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16080-04-22

**RAPPORT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 359  
ET 482**

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'application des règlements numéro 359 et 482 couvrant la période du 11 mars 2022 au 14 avril 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

<b>PROVENANCE</b>	<b>SUJET</b>
Conseil québ. sentier Transcan.	Grandes lignes du sondage Léger - Sondage Pan canadien sur l'usage des sentiers en période de pandémie
MELCC	Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2021 et Annexe 1
MSP	Montant accordé dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires – volet 2
Mun. Ferme-Neuve	Convention d'aide financière en vertu de l'EDC 2021-2023
FLI	Réponse CLD   PAUPME - Date limite pour les demandes de fonds supplémentaires des MRC
MAMH	Conformité du règlement 510 – Aménagement du territoire
Comm. municipale – Québec	Rapport d'audit de conformité – Transmission des rapports financiers
CISSS Laurentides	Réponse au projet pilote de gouverne de proximité pour la MRCAL
WSP	Correspondance – Non dépôt – ING-02-2022
Ville de Rivière-Rouge	Suspension de notre rôle d'administrateur au sein de la SDRK
MEI	PAUPME – Enveloppe additionnelle – Avenant 11
Table des Aînés	Rencontre souhaitée
Mun. Kiamika	Entente SUMI - Signature
MCC	Avenant à signer – 535037-535039-53040-MRCAL
Territoire	Demande d'accès à l'information - TER22-101
Mun. NDL	Lettre - Fin de l'entente de développement

CDCHL	culturel Rôle et implication de la MRC d'Antoine-Labelle dans la consolidation du modèle concerté de développement social pour son territoire
Artistes de chez nous UQAT	Demande de soutien financier Processus de consultation en vue de pourvoir un deuxième poste au CA de l'UQAT
Sec. Jeunesse Québec	Plans d'action 2023 et 2024 et mises à jour des consultations -- STRAJ municipales 2021-2022
ministère du Conseil exécutif	Entente de confidentialité signée - Carte publique interactive Internet haute vitesse
Ville de Mont-Laurier	Appui au développement de l'acériculture dans la MRC
Sec. à la condition féminine	Transmission de la convention signée - Entente sectorielle en égalité 2022-2024
MTQ	Prolongation de la subvention relative au pont du KM 198
MSP	Lettre – Programme d'aide financière pour la formation des pompiers 2022-2023 – volet 1 – Somme totale de 43 560 \$
CISSS des Laurentides	Invitation de participation à une rencontre sur les services de proximité   CISSS des Laurentides
MTQ	Demande de rencontre - La DGLL du MTQ effectuera une tournée des MRC
CRDS	Lettre au MTESS, Jean Boulet   Renouveau Alliances pour la solidarité et l'inclusion sociale
FQM	Annonce d'aide aux acheteurs de première propriété   Une bonne idée, mais des précisions à obtenir
MRC du Granit	Suivi - Impacts du projet de loi 103 sur l'aménagement du territoire et la vitalité des régions
M-H Gaudreau, députée M-H Gaudreau, députée	Dossier cannabis et couverture cellulaire Présentation de Mme Gaudreau au Conseil des maires et mairesses du 24 mai 2022
MCC	Lettre avis de démolition - 875-879, rue Dorion à Mont-Laurier
MSP	Lettres (2) – Montant accordé – Programme d'aide financière – Formation des pompiers volontaires ou à temps partiel (Volet 2 et Volet 3)
Sentier Transcanadien MAMH	Budget 2022 + Communiqué de presse Appel de projets – Requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux
Parcs Canada	2223-01-022 Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux - Décision : demande de financement
TACAL	Hausse de la tarification en transport collectif
Comité RPLV	Lettre invitation - Relais pour la vie des Sommets
APFLO	Lettre invitation - Comité Forêt privée Laurentides : Invitation à un aménagiste de la MRC au comité forêt privée Laurentides
Deveau Avocats	Avis de recours – Vente d'un immeuble pour

MTQ

défaut de paiement de l'impôt foncier –  
Dossier no 703281-0001  
Programme d'aide au développement du  
transport collectif (PADTC) - Volet 2.2.1 -  
N/Réf. : 20220308-023

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16081-04-22

**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION MRC-CA-10910-05-08 QUANT À  
L'ADOPTION DE LA POLITIQUE D'UTILISATION DES  
ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES**

ATTENDU l'adoption de la politique concernant l'utilisation et la gestion des actifs informatiques de la MRC d'Antoine-Labelle, aux termes de la résolution MRC-CC-14501-02-22;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution MRC-CA-10910-05-08 quant à l'adoption de la politique d'utilisation des équipements informatiques.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16082-04-22

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE ROUVILLE QUANT AUX  
REVENDEICATIONS CONCERNANT LA COMPLEXITÉ DES  
DÉMARCHES ET LES DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DOSSIERS  
PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)**

ATTENDU la demande d'appui reçue de la MRC de Rouville quant aux revendications concernant la complexité des démarches et les délais de traitements de dossiers par le ministère des Transports du Québec (MTQ), aux termes de la résolution 22-03-069;

ATTENDU que le MTQ a pour mission principale d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec;

ATTENDU que le MTQ est un partenaire incontournable des acteurs municipaux, dont les MRC et les municipalités locales, pour la réalisation de travaux et de projets importants découlant directement de sa mission principale;

ATTENDU que le MTQ est également gestionnaire d'un nombre important de programmes d'aide financière dont bénéficient les organisations locales et régionales;

ATTENDU que la compétence et la contribution des représentants et du personnel du MTQ en interaction avec les organisations locales et régionales sont reconnues par le milieu;

ATTENDU que le milieu municipal est confronté à des choix administratifs de la part du MTQ qui s'avèrent inadaptes à ses besoins;

ATTENDU que des problématiques et enjeux majeurs sont constamment rencontrés dans le cadre des collaborations avec le MTQ, plus particulièrement en lien avec les délais de traitement totalement inacceptables, lesquels ont des effets paralysants sur les travaux ou les projets à réaliser et s'inscrivent en opposition avec la mission même du MTQ;

ATTENDU que dans leurs rapports de partenariat avec le MTQ, les organisations municipales sont systématiquement confrontées à une lourdeur administrative d'une telle complexité qu'il en devient difficile d'obtenir une vision claire du processus, sans compter les étapes et exigences additionnelles susceptibles de s'ajouter en cours de route et qui se traduisent par des délais supplémentaires souvent très importants;

ATTENDU que les délais liés à chaque étape de traitement par le MTQ sont non seulement importants, mais également si approximatifs qu'ils occasionnent des impacts directs sur les échéanciers de réalisation et les coûts des travaux ou des projets;

ATTENDU que cette situation s'articule dans un contexte où d'une part les organisations municipales doivent souvent composer avec des délais de réalisation imposés par les programmes d'aide financière du MTQ tout en subissant, d'autre part, des retards et des contraintes imprévisibles imposées par le MTQ lui-même;

ATTENDU que, de plus, le MTQ ne prend pas en compte à sa juste valeur l'expertise municipale quand vient le temps de répondre à une demande locale, entre autres en matière de sécurité, et ce, même quand les demandes, analysées par des intervenants locaux dûment qualifiés, sont formulées officiellement par voie de résolutions et sont le fruit d'un consensus du milieu;

ATTENDU que les municipalités sont reconnues comme des gouvernements de proximité et qu'à ce titre, leurs considérations et enjeux devraient être davantage pris en compte par le MTQ;

ATTENDU que les municipalités sont reconnues comme des gouvernements de proximité et qu'à ce titre, leurs considérations et enjeux devraient être davantage pris en compte par le MTQ;

ATTENDU que cette situation qui perdure depuis des années affecte la crédibilité du MTQ, ainsi que malheureusement, celle de gestionnaires et élus municipaux qui doivent composer avec ces contraintes, et qu'elle affecte ultimement la confiance des citoyens envers leurs institutions;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de Rouville quant à la demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) concernant les revendications relatives à la complexité des démarches et les délais de traitements de dossiers et de demander au MTQ de prendre les mesures nécessaires pour réduire prioritairement les délais, de revoir de façon urgente son processus d'accompagnement et de gestion des demandes municipales pour en simplifier et en clarifier les étapes et enfin, de prendre davantage en compte l'expertise municipale dans le cadre des décisions ayant des impacts locaux ou régionaux.

Il est de plus résolu de transmettre copie de cette résolution au premier ministre du Québec, M. François Legault, au ministre des Transports, M. François Bonnardel, aux députés du territoire, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) ainsi qu'à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE PARTENARIAT DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN  
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (UQAT) - CENTRE DE MONT-LAURIER  
| PROJET "UNIS POUR UNE FIERTÉ COLLECTIVE"**

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande de partenariat de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) - Centre de Mont-Laurier quant au projet « Unis pour une fierté collective ». Des discussions suivent. Les membres recommandent d'inviter l'UQAT à déposer, dans un premier temps, ce projet dans le cadre de l'appel de projets du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 : Vitalisation.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16083-04-22

**DEMANDE D'APPUI DANS LE CADRE DU PROJET DE  
RELOCALISATION DU MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DES  
LAURENTIDES (MAC LAU)**

ATTENDU QUE le Musée d'art contemporain des Laurentides (MAC LAU) fait la fierté des citoyens des Laurentides par la qualité de ses expositions et de ses activités éducatives et culturelles;

ATTENDU QUE le MAC LAU joue un rôle phare dans la région;

ATTENDU QUE le MAC LAU représente la plus importante institution muséale agréé des Laurentides, soutenu au fonctionnement par le MCCQ, le Conseil des arts du Canada, la MRC de la Rivière-du-Nord ainsi que par l'entente sectorielle de développement entre la ministre des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH), la MRC d'Antoine-Labelle, la MRC des Pays-d'en-Haut, la MRC des Laurentides, la MRC de Thérèse-De Blainville, la MRC de Deux-Montagnes, la MRC d'Argenteuil et la ville de Mirabel.

ATTENDU QU'au fil des ans, le MAC LAU a acquis une notoriété qui en fait une institution muséale reconnue et respectée à travers le Québec, et plus particulièrement les Laurentides;

ATTENDU QUE le MAC LAU est constamment appelé à faire profiter de son expertise plusieurs municipalités, organismes culturels et artistes des Laurentides;

ATTENDU QUE le MAC LAU souhaite relocaliser le musée, et ce, depuis plus de quinze ans;

ATTENDU QUE les conditions ambiantes à l'intérieur du bâtiment du Vieux-Palais représentent un enjeu insurmontable pour la conservation du patrimoine artistique préservé par le MAC LAU;

ATTENDU QUE la mission du MAC LAU ainsi que sa vision de développement sont incompatibles avec sa localisation actuelle;

ATTENDU QUE le MAC LAU fut accompagné par les services d'un spécialiste en développement de projet immobilier, en la personne de Michel DesJardins pour l'élaboration du programme architectural;

ATTENDU QUE le MAC LAU a confié la réalisation de son programme fonctionnel à la firme d'architectes Lupien & Matteau et que cette dernière accompagne le musée dans sa démarche depuis 2015;

ATTENDU QUE le MAC LAU a procédé au dépôt (2019) et à son actualisation (2022) de sa demande de subvention au Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du MAC LAU soutient vigoureusement la nouvelle approche du Musée ainsi que la vision de son projet d'immobilisation;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Jérôme a réitéré son soutien au projet de relocalisation du MAC LAU suivant sa présentation du 22 février 2022 à la mairie, aux représentants de la commission culturelle, et de la direction générale;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'appuyer le Musée d'art contemporain des Laurentides (MAC LAU) dans le cadre du projet de relocalisation.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16084-04-22

**DEMANDE D'APPUI DE L'ACTION BÉNÉVOLE DE LA ROUGE  
QUANT AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE KILOMÉTRAGE  
AUX CHAUFFEURS-BÉNÉVOLES**

ATTENDU la correspondance reçue de l'Action Bénévole de la Rouge, le 30 mars 2022 quant à l'interruption imminente du service de transport médical aux bénéficiaires de l'aide sociale de la Vallée de la Rouge;

ATTENDU que le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) rembourse les frais de kilométrage aux chauffeurs-bénévoles sur la base de 0.46 \$ du kilomètre jusqu'à un maximum de 250 \$;

ATTENDU que le 3 mars 2022, le conseil d'administration de l'Action Bénévole de la Rouge a pris la décision d'interrompre le service de transport médical aux bénéficiaires de l'aide sociale à partir du 31 mai 2022 étant donné la montée fulgurante du prix de l'essence et le faible taux de remboursement du MTESS;

ATTENDU que cette situation pourrait être évitée si le remboursement atteignait 0.54 \$ du kilomètre et que le maximum de 250 \$ était éliminé;

ATTENDU que cette augmentation permettrait aux chauffeurs-bénévoles de poursuivre leur bénévolat en recevant une compensation adéquate pour l'utilisation de leurs véhicules au service de ce groupe de population;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'appuyer l'Action Bénévole de la Rouge quant à la demande au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) quant au remboursement des frais de kilométrages aux chauffeurs-bénévoles.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**DEMANDE D'APPUI DU COMITÉ RÉGIONAL EN  
DÉVELOPPEMENT SOCIAL - CENTRE-DU-QUÉBEC QUANT AU  
RENOUVELLEMENT DU FONDS DE L'ALLIANCE POUR LA  
SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE**

Ce point sera traité lors d'une prochaine séance du comité administratif.

\*\*\*\*\*

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC MASKINONGÉ QUANT AU BESOIN DE FINANCEMENT EN FORMATION POUR LES POMPIERS DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande d'appui reçue de la MRC Maskinongé quant au besoin de financement en formation pour les pompiers des services de sécurité incendie, aux termes de la résolution 305.04 et décident de ne pas donner suite.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16085-04-22

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE BROME-MISSISQUOI QUANT À L'AUGMENTATION DE L'AIDE ACCORDÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (MSP) POUR LA FORMATION DES NOUVEAUX POMPIERS**

ATTENDU la demande d'appui reçue de la MRC Brome-Missisquoi quant à l'augmentation de l'aide accordée par le ministère de la Sécurité publique (MSP) pour la formation des nouveaux pompiers, aux termes de la résolution 107-0322;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique (MSP) accorde une aide aux municipalités pour la formation des nouveaux pompiers;

ATTENDU que l'attractivité et le recrutement de nouveaux candidats nécessitent maintenant que ceux-ci soient rémunérés pendant leur formation;

ATTENDU que les normes incendie requièrent que chaque pompier ait accès à un habit de combat et à des équipements de protection personnels, que ceux-ci doivent être adaptés à la physiologie de chaque pompier et que les services de sécurité incendie doivent faire l'achat d'équipement onéreux pour chaque pompier qui débute la formation;

ATTENDU que l'aide accordée de 1 815 \$ par pompier est insuffisante, du fait que les données démontrent plutôt que la formation d'un nouveau pompier représente une dépense allant de 15 000 \$ à 20 000 \$;

ATTENDU que le montant de l'aide accordée par le MSP doit être revu à la hausse;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de Brome-Missisquoi dans la demande au ministère de la Sécurité publique de revoir à la hausse l'aide accordée par son ministère aux municipalités pour la formation des nouveaux pompiers.

Il est de plus résolu de transmettre copie de cette résolution à la ministre de la Sécurité publique, Mme Geneviève Guilbault, à la députée de Labelle, Mme Chantale Jeannotte, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**DÉFI SANS AUTO SOLO | PARTICIPATION DE LA MRC  
D'ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU le Défi sans auto solo qui est une compétition amicale entre les entreprises et les institutions québécoises qui se veut être un moyen de sensibiliser les employés, les étudiants et les citoyens de partout au Québec sur l'utilisation des transports durables.;

ATTENDU que, pour ce faire, la MRC et le TACAL auraient l'opportunité d'établir un partenariat avec l'organisme MOBA afin de déposer une demande d'aide financière au Fonds pour le transport actif, permettant de financer la réalisation du « Défi sans auto solo » sur son territoire.

ATTENDU que le but de ce fonds est d'augmenter la quantité, l'utilisation et la qualité totales des infrastructures de transport actif ainsi que de faciliter l'adoption de modes de transport actifs;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'autoriser le TACAL à déposer une demande d'aide financière au Fonds pour le transport actif dans le cadre du « Défi sans auto solo ».

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**DEMANDE D'APPUI DU TACAL QUANT À UNE DEMANDE AU  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) DE RÉVISER  
LE FINANCEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF RURAL ET  
TRANSPORT ADAPTÉ**

ATTENDU la demande d'appui du Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) quant à une demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) de réviser le financement du transport collectif rural et transport adapté;

ATTENDU l'insatisfaction de l'administration des programmes de financement du transport collectif rural et celui du transport adapté qui perdure depuis des années;

ATTENDU, entre autres, le délai entre la publication et le début de l'année, le manque de prévisibilité que cela entraîne et les retards de paiement;

ATTENDU les demandes faites par le TACAL :

- Des programmes de financement sur 3 ans;
- Le versement de sommes à l'intérieur du premier trimestre de l'année;
- Un rehaussement du financement de manière significative pour faire face aux défis de la pandémie, permettre de maintenir et développer les services;
- Des orientations claires pour le versement des subventions fédérales;
- Une reconnaissance des investissements faits extérieurs à 2019, pour le calcul des surplus dans le programme PADTC volet II;
- Une prise en compte par le MTQ, de la réalité des organismes et de leurs besoins, pour l'amélioration de la gestion des programmes et des redditions de comptes demandés;

ATTENDU que sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, le transport collectif est pratiquement inexistant, à l'exception de deux zones urbaines et pourtant, les besoins en transports sont criants pour entre autres, l'accès aux études supérieures, l'accès à l'emploi et l'accès aux services;

ATTENDU que le TACAL manque de ressources financières pour offrir des services de base en transport;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'appuyer le Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) quant à la demande au ministre des Transports du Québec d'effectuer une refonte des programmes de financement pour faire face aux défis du transport collectif et adapté des années à venir et demande des orientations claires sur le fonctionnement des sommes versées provenant du gouvernement fédéral.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16088-04-22

**DEMANDE D'ÉTUDE DE SÉCURITÉ DES TRAVERSES DES BOULEVARDS ALBINY-PAQUETTE ET LACOSTE**

ATTENDU que les utilisateurs du parc linéaire Le P'tit Train du Nord empruntent, autant l'hiver que l'été, les traverses au croisement du boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier et du chemin Lacoste à Rivière-Rouge;

ATTENDU que, compte tenu du transport routier, il est particulièrement ardu et dangereux d'utiliser ces traverses par les utilisateurs du parc linéaire;

ATTENDU les enjeux de sécurité au niveau du boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier et du boulevard Lacoste à Rivière-Rouge;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Transports (MTQ) d'effectuer une étude de sécurité au niveau de ces traverses du boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier et du chemin Lacoste à Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**ÉTAT DE SITUATION | PONT AU KM 198**

Le préfet, la directrice générale et la directrice générale adjointe font un état de situation suite à la rencontre avec les représentants du ministère des Transports et les ingénieurs qui s'est tenue le 23 mars 2022 quant au pont au km 198. Des échanges suivent. Ce point sera traité à la prochaine séance du Conseil de la MRC et une demande de rencontre sera faite auprès du ministre des Transports, M. François Bonnardel.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16089-04-22

**AUTORISATION DE SIGNATURE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION DE LA MRC**

ATTENDU le projet Brancher Antoine-Labelle;

ATTENDU que dans certaines circonstances, les câbles doivent être enfouis;

ATTENDU la demande de la MRC auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) quant à l'utilisation du territoire public pour l'enfouissement de câbles;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document nécessaire dans le cadre de la construction du réseau de télécommunication de la MRC d'Antoine-Labelle visant à obtenir les autorisations nécessaires à l'enfouissement de câbles de télécommunication.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### **DISCUSSIONS | FONDATION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

À la demande du maire de la municipalité de La Macaza, des discussions ont lieu quant au programme d'aide pour les projets à caractère environnemental, la directrice générale adjointe fait un retour sur l'enlèvement pris par le comité administratif lors de sa séance du 14 octobre 2021 quant à la Fondation de l'environnement de la MRC d'Antoine-Labelle, à la suite de la présentation d'un bilan de celle-ci.

Compte tenu l'ampleur des étapes préalables au démarrage d'un appel de projets dans le cadre du programme d'aide pour les projets à caractère environnemental ainsi que l'absence de ressources disponibles pour accomplir ces étapes, le comité administratif ne souhaite pas modifier son enlèvement.

Des discussions auront lieu dans le cadre du processus budgétaire 2023.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16090-04-22

### **DEMANDE D'ORGANISME QUANT À UNE MODIFICATION À UN PROJET DE VITALISATION SUIVANT LA DATE DE DÉPÔT**

ATTENDU l'appel de projets lancé le 5 novembre 2021 dans le cadre de l'entente de vitalisation de la MRC;

ATTENDU que celui-ci a pour objectifs la réalisation de projets ou d'initiatives pour soutenir la vitalisation et l'amélioration de services ou d'équipements pour la population afin d'agir positivement sur la vitalité du territoire;

ATTENDU que les organisations admissibles qui souhaitaient obtenir une aide financière maximale de 100 000 \$ devaient déposer leur projet avant le 31 janvier 2022 à midi;

ATTENDU la demande d'un organisme ayant déposé un projet, à l'effet de modifier la demande déjà déposée;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité de refuser, tel que mentionné dans le guide d'accompagnement, toute demande de modification suivant la date de dépôt des projets, quant aux projets soumis dans le cadre de l'appel de projets de l'entente de vitalisation, étant donné les enjeux au niveau de l'équité entre les soumissionnaires advenant une modification après la date limite ainsi que les difficultés qui pourraient être rencontrées en cours d'analyse dans le processus qui est soumis à différentes étapes.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## **SERVICE D'INGÉNIERIE**

### **RAPPORT DU SERVICE D'INGÉNIERIE**

M. Pier-Luc Pouliot, CPI au service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle est présent. Il informe les membres du comité administratif des différents travaux en cours au service d'ingénierie.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16091-04-22

### **MANDAT - PROJETS 2021-LSP-01 ET ING-13-2021 ET ASSURANCE RESPONSABILITÉ**

ATTENDU que Mme Julie Desrochers, ingénieure a été à l'emploi de la MRC du 27 avril 2020 au 22 novembre 2021, à titre de directrice du service de l'ingénierie;

ATTENDU que pendant cette période Mme Desrochers a préparé des plans et devis pour soumissions pour des travaux de réfection des chemins du Pérodeau et des Courbes (projet LSP-2021-01) ainsi que pour des travaux de drainage et de réfection de chaussée aux gares de Rivière-Rouge et de Nomingue sur le Parc linéaire le P'tit Train du Nord (projet ING-03-2021);

ATTENDU qu'en 2021 des contrats ont été octroyés pour la réalisation des travaux;

ATTENDU que les plans et devis pour construction doivent être émis pour ces deux projets;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Julie Desrochers, ingénieure spécifiquement pour émettre les plans et devis pour construction pour les projets LSP-2021-01 et ING-03-2021, ainsi que pour agir à titre de conceptrice de ces projets et effectuer les modifications de conception, le cas échéant ; le lien d'emploi devant se terminer suite à l'accomplissement de ces mandats.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice des services juridiques, du greffe et de l'approvisionnement à accomplir les démarches requises auprès de l'assureur de la MRC afin d'assurer la responsabilité professionnelle de Mme Desrochers pour l'accomplissement des actes ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### **PROPOSITION DE PARTENARIAT SERVICE D'INGÉNIERIE FQM | MRC D'ANTOINE-LABELLE**

La directrice générale informe que la MRC a reçu le projet d'entente par la FQM le 6 avril 2022 lequel a servi à une récente cession de service d'ingénierie dans une autre MRC. Des précisions devront être obtenues par la MRC et l'entente devra être retravaillée à certains niveaux, advenant un intérêt.

Un état de situation devra être fait au Conseil de la MRC du 26 avril si possible, ou du 24 mai 2022. Il est convenu qu'au Conseil de la MRC du 24 mai 2022, un projet d'entente plus final pourrait être présenté et la FQM pourrait être présente. Il est aussi proposé de convoquer une rencontre avec les municipalités partenaires de l'entente d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle et les membres du comité administratif, pour tenir cette rencontre avec la FQM, afin

que toutes les parties impliquées puissent poser leurs questions et échanger entre elles, advenant un intérêt.

Les membres du comité administratif demandent une rencontre minimal de 30 à 45 minutes avec la FQM à cet effet afin d'avoir suffisamment de temps.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16092-04-22

**CRÉDIT À LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA ET ANNULATION DE LA FACTURE #9949**

ATTENDU la demande de la municipalité de La Macaza concernant des services rendus en ingénierie;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'autoriser les services financiers à émettre un crédit de 840 \$ à la municipalité de La Macaza, en référence à la facture #9949 et par le fait même, d'annuler ladite facture.

ADOPTÉE

**SERVICE DU PERSONNEL**

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16093-04-22

**EMBAUCHE D'UN JOURNALIER SUR LE PARC LINÉAIRE, CLASSE II POSTE OCCASIONNEL (POSTE #1)**

ATTENDU la tenue du concours 22-AD-04 pour le poste de journalier sur le parc linéaire, poste occasionnel;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'embaucher M. Michel Lajeunesse afin de combler un poste occasionnel de journaliers classe II, à temps partiel à raison d'approximativement 26 heures par semaine, pour une période approximative de 26 semaines, soit à compter du 25 avril 2022 et n'excédant pas 2 028 heures à la fin de la saison 2022, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16094-04-22

**EMBAUCHE D'UN JOURNALIER SUR LE PARC LINÉAIRE, CLASSE II POSTE OCCASIONNEL (POSTE #2)**

ATTENDU la tenue du concours 22-AD-04 pour le poste de journalier sur le parc linéaire, poste occasionnel;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'embaucher Pierre Lamoureux afin de combler un poste occasionnel de journalier sur le parc linéaire classe II, à temps partiel à raison d'approximativement 26 heures par semaine, pour une période approximative de 26 semaines, soit à compter du 25 avril 2022 et n'excédant pas 2 028 heures à la fin de la saison 2022, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16095-04-22

**EMBAUCHE D'UN JOURNALIER SUR LE PARC  
LINÉAIRE, CLASSE II POSTE OCCASIONNEL (POSTE #3)**

ATTENDU la tenue du concours 22-AD-04 pour le poste de journalier sur le parc linéaire, poste occasionnel;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'embaucher Jacques Coulombe afin de combler un poste occasionnel de journalier sur le parc linéaire classe II, à temps partiel à raison d'approximativement 26 heures par semaine, pour une période approximative de 26 semaines, soit à compter du 25 avril 2022 et n'excédant pas 2 028 heures à la fin de la saison 2022, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16096-04-22

**EMBAUCHE D'UN CHARGÉ.E DE PROJET À L'ENVIRONNEMENT,  
CLASSE V, POSTE OCCASIONNEL**

ATTENDU la tenue du concours 22-AM-03 pour le poste de chargé.e de projet à l'environnement, poste occasionnel;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Arianne Caron-Daviault afin de combler un poste occasionnel de chargé.e de projet à l'environnement classe V, à temps complet, pour une période de 24 mois, soit du 1er août 2022 au 26 juillet 2024, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16097-04-22

**EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN.NE EN URBANISME, CLASSE IV,  
POSTE OCCASIONNEL**

ATTENDU la tenue du concours 22-AM-02 pour le poste de technicien.ne en urbanisme, poste occasionnel;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'embaucher Annabelle Pilotte afin de combler un poste occasionnel de technicien.ne en urbanisme classe IV, à temps complet, pour une période de 12 mois, soit du 27 juin 2022 au 23 juin 2023, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16098-04-22

**EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR ADJOINT DES BÂTIMENTS DES  
TERRITOIRES NON ORGANISÉS, CLASSE II  
POSTE OCCASIONNEL**

ATTENDU la tenue du concours 22-TNO-01 pour le poste d'inspecteur adjoint des bâtiments des territoires non organisés, classe II, poste occasionnel et les entrevues du 31 mars 2022;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et

résolu à l'unanimité d'embaucher M. Christian Boivin afin de combler un poste occasionnel d'inspecteur adjoint des bâtiments des territoires non organisés classe II, à temps complet, à raison de 40 heures par semaine, pour une période de 26 semaines, soit du 2 mai au 28 octobre 2022, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16099-04-22

**PROLONGATION D'EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE, CLASSE IIM**

ATTENDU la résolution MRC-CA-16012-01-22 concernant l'embauche de technicien en évaluation foncière;

ATTENDU besoins au service de l'évaluation foncière;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité de confirmer la prolongation d'embauche de technicien en évaluation foncière, soit Sylvain Racine, pour une période de 9 semaines, soit du 4 avril 2022 au 3 juin 2022, et ce, conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16100-04-22

**ATTRIBUTION DU TITRE DE TECHNICIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE PERMANENT SUIVANT LE DÉPART D'UN EMPLOYÉ EN FÉVRIER 2021**

ATTENDU le départ d'un technicien en évaluation foncière le 17 février 2021;

ATTENDU les discussions et l'acceptation du Syndicat des employés.es de la MRC d'Antoine-Labelle lors d'une rencontre tenue le 9 mars 2021 à l'effet de reconnaître le plus ancien technicien en évaluation foncière, classe IIM\* occasionnel dans un poste permanent;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à attribuer à M. David Supper un poste permanent de technicien en évaluation foncière, classe IIM\*.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16101-04-22

**SUIVI | SITUATION SOUTIEN INFORMATIQUE**

ATTENDU qu'aux termes de la résolution MRC-CC-14549-03-22, une banque d'heures a été attribuée au Groupe DL Solutions Informatiques pour la dispense d'un support informatique;

ATTENDU que l'absence temporaire du technicien informatique classe IV est minimalement prolongée jusqu'au 21 avril 2022;

ATTENDU qu'un mandat de soutien professionnel et de service-conseil a été accordé par la direction générale à Services Informatiques M.C. par le règlement 359 pour l'acquisition d'outils informatiques, leur mise en place ainsi que la préparation de devis technique suivant le rapport d'audit de sécurité informatique de la MRC;

ATTENDU que Services Informatiques M.C. est opéré par M. Martin Chayer, un ancien technicien informatique de la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'octroyer un mandat supplémentaire à Services Informatiques M.C. pour soutenir la MRC dans ses besoins de support informatique et de service-conseil à la direction générale pour permettre la mise en place des outils et nouveautés informatiques ou tout autres besoins identifiés par la direction générale, selon un taux horaire de 85,00\$/heure.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16102-04-22

**AUTORISATION - ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS POUR L'INSPECTEUR DES BÂTIMENTS EN TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**

ATTENDU l'absence de l'inspecteur des bâtiments en TNO, M. Sylvain Bélisle;

ATTENDU les allocations prévues au contrat de travail de M. Sylvain Bélisle pour l'exécution d'activités en TNO;

ATTENDU que les équipements seront utilisés par l'inspecteur adjoint des bâtiments en TNO suivant l'acceptation de l'inspecteur des bâtiments en TNO;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'autoriser les services financiers à verser à M. Sylvain Bélisle, inspecteur des bâtiments en TNO, l'allocation pour les équipements à utiliser, tant que celui-ci permet et autorise l'inspecteur adjoint des bâtiments en TNO à utiliser ces équipements.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

Mme Mylène Mayer, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC d'Antoine-Labelle et M. Denis Lacasse quittent la séance, il est 12 h 07.

Mme Myriam Gagné, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la MRC d'Antoine-Labelle est présente afin de poursuivre la séance.

\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**CONCLUSIONS DE L'EXERCICE D'AUDIT DE CYBERSÉCURITÉ ET RECOMMANDATIONS**

M. Erik Houde, conseiller en cybersécurité chez Vumetric, est présent par vidéoconférence. Les membres prennent connaissance des recommandations émises par Vumetric.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16103-04-22

**AJOURNEMENT**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance pour 30 minutes. Il est 11 h 40.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16104-04-22

## **RÉOUVERTURE**

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de rouvrir la séance. Il est 12 h 10.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16105-04-22

## **PLANIFICATION DES TRAVAUX DE L'ÉDIFICE ÉMILE-LAUZON**

ATTENDU la résolution MRC-CA-15144-11-19 quant à l'octroi de contrat dans le cadre de l'appel d'offres ADM-19-2019 pour le bilan de santé de plan d'entretien de l'édifice Émile-Lauzon;

ATTENDU le plan d'entretien de l'édifice Émile-Lauzon réalisé par la firme ADMOBILIS;

ATTENDU les sommes disponibles au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI);

ATTENDU l'admissibilité de l'édifice Émile-Lauzon au PSMMPI;

ATTENDU le carnet de santé réalisé par C2V architectes;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité de mandater la direction générale pour la réalisation de travaux de réfection de l'édifice Émile-Lauzon au printemps 2023.

Il est de plus résolu d'autoriser la direction générale à débiter le processus de rédaction de règlement d'emprunt.

Il est de plus résolu d'utiliser les fonds prévus pour l'entretien du bâtiment pour la réalisation de ce projet.

Il est de plus résolu d'autoriser la direction générale à procéder à un appel d'offres de service en architecture pour accompagner l'administration dans la réalisation de ce projet, pour la conception des plans et devis nécessaires à la réalisation de ce projet ainsi que pour la surveillance des travaux prévus.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## **SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE**

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service de l'aménagement du territoire ont porté sur :

#### **Calendrier des rencontres**

- Comité toxicomanie (10 mars)

- Suivis projet PIACC (11-25 mars)
- MERN BEX Norascon (11 mars)
- CAR – comité DS et aménagement – habitation (15 mars)
- Formation Le régime transitoire des zones inondables (16-17 mars)
- Démarrage projet carto des MH en PU (17 mars)
- MERN – délégation foncière PRRK (21 mars)
- Comité de vitalisation (23 mars)
- Rencontre sur les parcs régionaux (24 mars)
- Comité chemins TGIRT (24 mars)
- STDG (29 mars)
- MAMH fonctionnement d'une MRC (30 mars)
- Webinaire Les PRMHH la science des plans d'action (31 mars)
- Entrevues inspecteur adjoint TNO (31 mars)
- Comité entretien route 17-CIP (4 avril)
- Rencontre municipale – L'Ascension (4 avril)
- Présentation sur les parcs régionaux – MRC Laurentides (5 avril)
- Comité de vitalisation (5 avril)
- Rencontre municipale – LSP (5 avril)
- Consultation publique PDZA (5 et 12 avril)
- Comité ciblé - Chantier Pin blanc L'Ascension (6 avril)
- Comité de suivi – PIACC (7 avril)
- Délibération éthique utilisation des igloos (7 avril)
- MTQ projet 117 vs SADR (7 avril)
- Suivi projet MAPAQ acéricole (8 avril)
- Ateliers de Consultations PACC (11, 12, 14 avril)
- Cours d'eau Bouchard Ferme-Neuve (11 avril)
- Priorisation PADF (13 avril)
- Comité de gestion (13 avril)

### **Parcs régionaux**

#### **SDRK :**

- CA (15 mars)

#### **PRMD :**

- CA (22 mars)

#### **PRPB :**

- CA (24 mars)

### **Aménagement du territoire**

- PIACC
  - lecture et correctifs rapport préliminaire – étape 1;
  - préparation des 4 ateliers de consultation;
  - suivi chargé de projet et contrat
- TIAM : démarche d'accompagnement avec le MERN;
- SADR 3e génération : Poursuite des travaux (chap. 12 et 14), préparation de la commission d'aménagement;
- PDZA : Planification atelier plan d'action, préparation et tenue des consultations publiques;
- PRMHH : Consultation publique sur le plan d'action, atelier #3 à venir;
- FARR milieux naturels : fin du mandat avec COBALI/RPNS et réception des données, rencontre de démarrage pour inventaire MH en PU.
- Dossier demande de modifications par RR : discussions avec MTQ;

## **Gestion (ententes et conventions)**

### **Baux de villégiature / sable et gravier**

- Dossier Norascon : préparation pour renouvellement du BEX
  - Échanges et discussions
  - Rencontre à venir VML
- Tirage au sort 2022 / MERN
  - Analyse sommaire des projets
  - Estimation de coûts et réglementation municipale

### **Territoire public intramunicipal**

- Suivi du chantier du Lac Lafleur, inventaire après la récolte, suivi du transport, compilation des volumes ;
- Planification des travaux 2022-2023; analyse des données d'inventaire, budget; recherche d'entrepreneurs. Planification chemin et calculs de débits.
- Promotion du potentiel acéricole des érablières sur TPI, échanges avec de nouveaux promoteurs, préparation d'une capsule vidéo.
- Création d'un document pour rencontre informative avec nos acériculteurs en TPI.
- Mise à jour du formulaire de vérification d'érablières en lien avec les changements réglementaires à venir.
- Visite terrain avec aspirant acériculteur. En lien avec les contingents obtenus lors de l'attribution 2021.

### **SDRK :**

- CA (15 mars)

\*\*\*\*\*

## **CORRESPONDANCE DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **PROVENANCE**

#### **SUJET**

MERN	Demande d'avis du MERN_Dossier 681095_Sentiers récréatifs_Chute-Saint-Philippe
MERN	Demande d'avis du MERN – 002172-21-915- Sentier de motoneiges MRC d'Antoine-Labelle et MRC des Laurentides
Ville de Thurso	Correspondance – Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPRP) + Rapport d'analyse de la vulnérabilité de la source pour le prélèvement d'eau de surface no X0008164-01
MFFP	Demande Club QUAD Destination Hautes-Laurentides 15-106
MELCC	Déclaration de conformité – Traitement de substances minérales de surface dans une sablière – Notre-Dame-de-Pontmain – Site 31J04-22
Mun. Lac-des-Écorces MRC d'Argenteuil	Dérogations mineures – Lot 3 315 199 Transmission de la résolution numéro 22-02-041   Valorisation des terres en friches par les produits forestiers non ligneux (PFNL)

MTQ

phase 2 : octroi d'un mandat  
d'accompagnement pour l'élaboration d'une  
stratégie régionale  
Projet de la route 117 – Fiche technique

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16106-04-22

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE AU SERVICE DE L'ARTERRE (PDZA)**

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a adopté, le 27 janvier 2015, le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) lequel contenait un projet visant la création d'une banque de terres permettant de faciliter l'achat, la vente et la location de lots agricoles cultivables dans la région (action #1.3);

ATTENDU que d'adhérer au projet ARTERRE permettait de mettre en place une banque de terres pour la MRC et de bénéficier de l'expertise et du savoir déjà établi par l'organisation;

ATTENDU que la MRC a adhéré au service en août 2017 et que l'entente a été renouvelée depuis;

ATTENDU qu'il y a lieu de maintenir ce service d'importance sur le territoire et de renouveler l'adhésion de la MRC pour une période d'un an;

ATTENDU les premières retombées comptées dans la MRC et la nécessité de maintenir le service L'ARTERRE sur le territoire;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion 2022 au service L'ARTERRE et d'autoriser les services financiers à payer le montant de 3 174 \$ selon les modalités prévues à l'entente (article 6.1), lequel sera puisé à même l'enveloppe 2022 du FRR – volet 2 quant aux actions du PDZA.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, et à transmettre tout document visant la conclusion de l'entente pour l'adhésion de la MRC d'Antoine-Labelle au service L'ARTERRE.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16107-04-22

**PRIORITÉS BIOALIMENTAIRES VOLET 1 | RAPPORT D'ÉTAPE DE LA RÉVISION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE**

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le rapport d'étape de la révision du Plan de développement de la zone agricole (PDZA), projet réalisé dans le cadre du Programme Priorités bioalimentaires, volet 1.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16108-04-22

**DEMANDE DE TRANSFERT ET OCTROI D'UNE NOUVELLE  
PERMISSION D'OCCUPATION DE L'EMPRISE DU PARC LINÉAIRE  
"LE P'TIT TRAIN DU NORD" POUR LE LOT 6 139 635 À RIVIÈRE-  
ROUGE**

ATTENDU que l'entreprise 9394-2753 Québec Inc. acquérait, le 5 mars 2021, la propriété située aux 860-886, rue l'Annonciation, Rivière-Rouge ;

ATTENDU que deux immeubles empiètent sur le parc linéaire « Le P'tit Train du Nord », soit une partie du lot 6 140 881, et qu'une permission d'occupation portant le numéro CP-93.50-01 avait dûment été émise;

ATTENDU que toute permission de nature commerciale doit faire l'objet d'une nouvelle entente entre le ministère des Transports du Québec, propriétaire de l'emprise, et le nouveau propriétaire, 9394-2753 Québec Inc.;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle est favorable à l'octroi d'une nouvelle permission d'occupation d'une partie du lot 6 140 881 en faveur de 9394-2753 Québec Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité de recommander au ministère des Transports d'octroyer à 9394-2753 Québec Inc. une permission d'occupation afin d'autoriser un empiètement de bâtiment sur l'emprise du parc linéaire « Le P'tit Train du Nord », soit une partie du lot 6 140 881, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle, à Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16109-04-22

**DEMANDE DE TRANSFERT ET OCTROI D'UNE NOUVELLE  
PERMISSION D'OCCUPATION DE L'EMPRISE DU PARC LINÉAIRE  
"LE P'TIT TRAIN DU NORD" POUR LE LOT 6 139 606 À RIVIÈRE-  
ROUGE**

ATTENDU que l'entreprise 9394-2753 Québec Inc. acquérait, le 5 mars 2021, la propriété située au 1256, rue l'Annonciation, Rivière-Rouge ;

ATTENDU que cet immeuble bénéficie d'un accès commercial traversant l'emprise du parc linéaire « Le P'tit Train du Nord » et qu'une permission d'occupation portant le numéro E-93.60-01 avait été dûment émise;

ATTENDU que toute permission relative à des accès véhiculaires doit faire l'objet d'une nouvelle entente entre la MRC d'Antoine-Labelle et le nouveau propriétaire, 9394-2753 Québec Inc.;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle est favorable à l'octroi d'une nouvelle permission d'occupation à des fins d'accès commerciales pour le lot 6 139 606 à Rivière-Rouge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'octroyer à 9394-2753 Québec Inc. une permission d'occupation afin d'autoriser le maintien d'un accès commercial dans l'emprise du parc linéaire « Le P'tit Train du Nord pour le lot 6 139 606, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle, à Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16110-04-22

**DEMANDE DE TRANSFERT ET OCTROI D'UNE NOUVELLE PERMISSION D'OCCUPATION DE L'EMPRISE DU PARC LINÉAIRE "LE P'TIT TRAIN DU NORD" À DES FINS DE DROIT DE PASSAGE POUR LE PROPRIÉTAIRE DES LOTS 6 140 590 ET 6 140 591 À RIVIÈRE-ROUGE**

ATTENDU que les propriétés sises sur les lots 6 140 590 et 6 140 591 ont fait l'objet d'une vente en date du 13 janvier 2022;

ATTENDU que le lot 6 140 591 est enclavé par le Parc linéaire « Le P'tit Train du Nord » et qu'une permission d'occupation portant le numéro E-94.82-01 visant à maintenir un accès véhiculaire privé avait dûment été émise à l'ancien propriétaire en septembre 2021;

ATTENDU que le nouveau propriétaire des lots 6 140 590 et 6 140 591 a déposé une demande de transfert de la permission E-94.82-01 à la MRC le 28 janvier 2022;

ATTENDU que toutes permissions d'occupation du Parc linéaire ne sont pas automatiquement transférables et que chaque dossier doit donc être traité comme une nouvelle demande;

ATTENDU que le nouveau propriétaire souhaite obtenir un accès véhiculaire d'une largeur de 6m à 8m afin de pouvoir mettre en œuvre son projet d'implantation de 26 unités d'hébergement sur les lots 6 140 590 et 6 140 591

ATTENDU que ce projet aurait pour effet de modifier la nature du droit de passage par l'intensification du nombre de passages et l'élargissement de l'accès;

ATTENDU que des dispositions relatives aux croisements véhiculaires prévues au règlement de contrôle intérimaire #391 de la MRC d'Antoine-Labelle s'appliquent à la présente demande;

ATTENDU que la MRC a formulé un objectif visant à limiter les nouveaux croisements routiers sur le Parc linéaire dans son schéma d'aménagement révisé;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'octroyer une permission d'occupation au propriétaire des lots 6 140 590 et 6 140 591 afin d'y maintenir l'actuel accès véhiculaire privé destiné à l'usage unique du demandeur et que toute modification à cet accès devra faire l'objet d'une nouvelle permission en conformité avec les dispositions du Règlement de contrôle intérimaire #391 relatif au parc linéaire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16111-04-22

**PARC RÉGIONAL DU RÉSERVOIR KIAMIKA - NOMINATION DES INSPECTEURS RÉGIONAUX DÉSIGNÉS À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NO 494**

ATTENDU l'adoption du règlement #494 encadrant la pratique des activités récréotouristiques sur le territoire des parcs régionaux de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que ce règlement est en vigueur suite à l'approbation du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles le 16 février 2021;

ATTENDU que, conformément à l'article 36 dudit règlement, la MRC doit nommer des inspecteurs régionaux désignés à l'application du règlement;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de nommer à titre d'inspecteurs régionaux désignés à l'application du règlement #494, pour le Parc régional du réservoir Kiamika pour la saison 2022 : Julien Foisy, Guillaume Samson, Mathieu Therrien, Alexis Charrette, Emma Leveillé, Simon Baillargeon, Pauline Bonnet, Sébastien Lacroix, Victor Provost, Laurence Houle, Cédric Guite, Laurence Brière, Catherine Lacoste, Ludovic Paquette, Eric Haziza, Marie-Claude Provost, Maxim Brisebois, Mathieu Pilon, Marc-André Fillion, Jean Rozon et Robert Lambertz.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

Mme Colette Quevillon quitte la séance, il est 12 h 29.

\*\*\*\*\*

### **DOSSIER VILLÉGIATURE MERN | ÉTAT DE SITUATION ET PRISE DE DÉCISION**

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, présente l'état de situation sur le développement de la villégiature en terres publiques.

Des plans de développement ont été élaborés avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) au cours de la dernière année et les propositions ont récemment été déposées à la MRC. L'objectif est d'arriver à mettre en disponibilité de nouveaux terrains de villégiature pour l'automne prochain (location de baux).

Deux secteurs sont à l'étude et sont présentés aux membres du comité administratif. Des estimations budgétaires sont également présentées. Pour le moment, ces estimations sont très préliminaires et des vérifications supplémentaires seront requises afin d'obtenir une image plus juste de la réalité.

Le nouveau programme d'aide financière à la mise en valeur du territoire public, annoncé récemment par le MERN, pourrait représenter un support financier considérable dans ces projets.

Les enjeux de respect des normes municipales et de mise à niveau des chemins sont également discutés. La question de l'acceptabilité des projets par les municipalités concernées est également abordée.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16112-04-22

### **DOSSIER VILLÉGIATURE MERN | ÉTAT DE SITUATION ET PRISE DE DÉCISION**

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité de poursuivre les analyses requises à la poursuite de l'élaboration des projets à l'étude dans le cadre du développement de la villégiature en terres publiques. Un retour sera fait ultérieurement par le service de l'aménagement du territoire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**SCÉNARIO BUDGÉTAIRE QUANT À L'ACQUISITION D'ORTHOPHOTOS**

Ce point sera traité lors du Conseil de la MRC du 26 avril 2022.

\*\*\*\*\*

**DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE QUANT AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACÉRICULTURE DANS LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

Les membres du comité administration prennent connaissance de la demande d'appui de la Ville de Rivière-Rouge quant au développement de l'acériculture dans la MRC d'Antoine-Labelle, aux termes de la résolution 098/02-03-2022.

Des discussions ont lieu. Cette demande sera reportée lors de la prochaine séance du comité administratif.

\*\*\*\*\*

Mme Colette Quevillon revient siéger, il est 12 h 40.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16113-04-22

**TPI | AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PROJET AU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU le dépôt d'un projet d'aménagement durable des forêts dans le cadre du volet des interventions ciblées 2022-2023;

ATTENDU que le territoire concerné par ledit projet est le territoire public intramunicipal délégué à la MRC d'Antoine-Labelle par une convention de gestion territoriale;

ATTENDU qu'il s'agit d'un projet visant la réalisation de travaux sylvicoles d'aménagement forestier sur les territoires publics intramunicipaux (TPI) de la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt du projet d'aménagement forestier sur TPI dans le cadre de l'appel de projets d'aménagement durable des forêts - volet interventions ciblées 2022-2023.

Il est de plus résolu d'autoriser Mme Emmanuelle Marcil, directrice adjointe du service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, à signer pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, ladite demande de projet.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES**

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16114-04-22

**AJOUT DE PROJETS 2021-2022 AU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) - VOLET INTERVENTIONS CIBLÉES**

ATTENDU la résolution MRC-CC-14288-10-21 quant au registre régional des projets d'interventions ciblées 2021-2022 du Programme d'aménagement

durable des forêts (PADF);

ATTENDU le bilan du budget démontrant un surplus budgétaire de 25 246\$;

ATTENDU que les comités de priorisation ont été informés de l'ajout des projets et de la bonification du projet 21-PADF-06-REG;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le tableau des interventions ciblées 2021-2022 et d'autoriser l'ajout des projets et la bonification, pour un montant de 25 246\$.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

M. Yves Bélanger quitte la séance, il est 12 h 45.

\*\*\*\*\*

### **ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS**

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16115-04-22

#### **REGISTRE DE CHÈQUES DES TNO - MARS 2022**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8829 à 8849, totalisant 19 774.05 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16116-04-22

#### **REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS DES TNO - MARS 2022**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le registre des prélèvements des TNO, portant les numéros 8829 à 8849, totalisant 19 774.05 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16117-04-22

#### **ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS AU 31 MARS 2022**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des revenus et des dépenses des Territoires non organisés au 31 mars 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16118-04-22

#### **SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSERVOIR KIAMIKA (SDRK) - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN MCCASKILL POUR L'ANNÉE 2022**

ATTENDU la demande d'aide financière de La Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK);

ATTENDU que la demande vise un soutien financier de la MRC pour

l'entretien estival du chemin Mc Caskill dans les limites du Parc régional du Réservoir Kiamika;

ATTENDU que la SDRK, via un protocole d'entente avec d'autres utilisateurs de ce chemin forestier (ZECS et Pourvoyeurs), participe financièrement à un entretien minimal de cette route;

ATTENDU que le chemin Mc Caskill constitue un des principaux accès au Parc régional créé par la MRC et que son prolongement constitue également un lien important vers les territoires non organisés (TNO) de la MRC;

ATTENDU que la SDRK demande un soutien financier afin de supporter sa propre contribution à titre de partenaire du protocole, soit un montant approximatif de 3 000 \$ pour l'année 2022;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité que la MRC contribuera à la hauteur de 50 % de la facture assumée par la SDRK dans l'entretien estival du chemin Mc Caskill pour l'année 2022, pour un montant approximatif de 1 500 \$, incluant les taxes.

Le montant sera versé sur présentation des pièces justificatives requises et à partir du fonds TNO pour l'entretien de chemin multiressources.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16119-04-22

**RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE D'ENTRETIEN SAISONNIER 2022 POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE 17 CIP**

ATTENDU le dépôt du projet du protocole d'entente relatif au partage des coûts d'entretien estival pour le chemin 17 CIP;

ATTENDU que le montant total à partager entre six (6) partenaires s'élève à 30 000 \$ et la participation de la MRC d'Antoine-Labelle s'élève à 5 000 \$, soit 20 % du budget total;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle désire faciliter l'accès à ses Territoires non organisés;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité tel que déposé, le projet de protocole d'entente pour l'entretien du chemin 17 CIP, et d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, ledit protocole.

Il est de plus résolu d'autoriser les services financiers à procéder au versement de la contribution représentant 5 000 \$, à même le fonds des TNO pour la réalisation de travaux sur des ponts et chemins, selon les modalités prévues au protocole.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16120-04-22

**AGRANDISSEMENT DU LETI LA VÉRENDRYE**

ATTENDU la nécessité de procéder à l'agrandissement du lieu d'enfouissement en territoire isolé (LETI) du secteur La Vérendrye;

ATTENDU que le LETI se situe sur le territoire public sous la juridiction du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et que le bail no 602376 autorise la MRCAL à maintenir ces installations;

ATTENDU que le projet d'agrandissement du site nécessite l'agrandissement de la superficie du bail ainsi qu'une déclaration de conformité et que des demandes à cet effet doivent être déposées auprès du MERN et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt de la demande d'agrandissement du bail no 602376 auprès du MERN et de la déclaration de conformité auprès du MELCC et d'autoriser M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, ou à son défaut, Mme Emmanuelle Marcil, directrice adjointe du même service, à signer pour et au nom de la MRC tous les documents requis à ces fins.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## **SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES**

### **RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICES**

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service ont porté sur :

- Préparation et tenue de la rencontre du comité des sentiers non motorisés, le 23 mars ;
- Participation au comité consultatif pour la vitalisation, le 23 mars ;
- Préparation et tenue de la rencontre du comité des chemins, le 24 mars ;
- Préparation et tenue de la rencontre du comité pour la protection de l'eau, le 28 mars ;
- Participation à la rencontre avec les STDG des municipalités, le 29 mars ;
- Participation au colloque virtuel sur les nouvelles exigences légales touchant les milieux humides et hydriques ; le 30 mars ;
- Préparation et tenue de la rencontre de travail sur les AIPL, le 31 mars ;
- Participation à la rencontre du conseil municipal de L'Ascension, le 4 avril ;
- Participation à la rencontre du conseil municipal de Lac-St-Paul, le 5 avril ;
- Participation au comité consultatif pour la vitalisation, le 5 avril ;
- Bilan des projets d'interventions ciblées 2022-2023 reçues, suite à l'appel de projets ;
- Préparation et tenue des comités de priorisation des projets 2022-2023, le 12 et le 13 avril ;
- Participation au PACC des Laurentides, volet ressources naturelles, le 12 avril ;
- Préparation de la rencontre du comité de suivi du PADF, avec les MRC partenaires, le 20 avril ;
- Préparation de la TGIRT Nord du 28 avril ;
- En continu : Participation aux comités ciblés et rencontres d'informations pour l'harmonisation des chantiers présentés aux TGIRT.

\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS**

**CORRESPONDANCE DE L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES  
NON ORGANISÉS**

**PROVENANCE**

**SUJET**

Hydro-Québec

Copie de demande d'autorisation 22 LQE  
faite au MERN – Hydro-Québec – Travaux  
en milieu hydrique – Aménagement d'un  
fossé de drainage au poste de La Vérendrye  
– Interventions en milieux humides

Forex inc.

Contribution financière au projet pour accès  
Sarratoga

MERN

002380-22-915 – Consultation - Demande  
provisoire – roulotte de chantier, secteur  
TNO lac Bazinet

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

Aucun contribuable ne se manifeste.

\*\*\*\*\*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 12 h 52.

\*\*\*\*\*

---

**Daniel Bourdon, préfet**

---

**Myriam Gagné, directrice générale  
adjointe et secrétaire-trésorière adjointe**